

Télétravail: l'exécutif sonne la mobilisation générale

Tous les métiers qui le peuvent doivent « sans délai » être effectués en distanciel. Les contrôles administratifs vont se multiplier.

SOCIAL. Dernier arrêt avant le terminus! Depuis quelques jours, le gouvernement met la pression afin que les entreprises développent massivement le travail à distance et limitent le nombre des salariés en présentiel. « L'heure n'est pas au relâchement », a martelé jeudi Jean Castex, qui veut « éviter un nouveau reconfinement » économiquement difficile pour les entreprises et psychologiquement dommageable pour les salariés. « Le télétravail est un levier très puissant que nous n'utilisons pas suffisamment. » Et le premier ministre, plus martial qu'à son habitude, de juger « impératif » de « télétravailler partout où c'est possible et où le recours s'est réduit ».

Car, depuis la mi-décembre, le nombre d'actifs qui travaillent à distance, soit de chez eux ou depuis un lieu tiers, a fondu. Selon un sondage réalisé pour le ministère du Travail, seuls 30 % des actifs télétravaillent actuellement, soit 15 points de moins qu'il y a deux mois. Et 64 % le font partiellement, contre 70 % à la mi-novembre. Cinq secteurs et métiers sont pointés du doigt : édition et audiovisuel, informatique, banques et assurances, immobilier, avocats et architectes.

« Le télétravail doit être la règle pour l'ensemble des activités qui le permettent », a rappelé vendredi Elisabeth Borne, la ministre du Travail, fixant « deux priorités » pour les jours à venir : « réduire la part des salariés qui ne télétravaillaient pas du tout » et faire que ceux « qui télétravaillaient aujourd'hui un, deux ou trois jours par semaine fassent au moins un jour de télétravail de plus ».

Et le gouvernement, pour qui « la responsabilité pénale des employeurs peut être engagée » en cas de non-respect des règles relatives au télétravail, ne lésine pas sur les

moyens pour parvenir à ses fins. Les responsables des branches professionnelles où un « relâchement plus prononcé » a été constaté sont convoqués ce lundi rue de Grènelle pour se faire remonter les bretelles. Les représentants des DRH vont être mobilisés dans la foulée sur l'enjeu de développer un télétravail plus effectif. Et toutes les entreprises doivent réunir leur comité social et économique (CSE) « dans les plus brefs délais » pour discuter d'une extension du télétravail.

Quant aux inspecteurs du travail, qui ont reçu le 3 février une instruction détaillée de leur tutelle, ils vont multiplier les contrôles en entreprise pour sensibiliser et accompagner les employeurs sur la nécessité de développer le travail à distance. « Le choix de ne pas réinstaurer un confinement général impose (...), lorsque la situation le requiert, une grande fermeté dans l'application des règles de télétravail », rappelle le directeur général du travail, Pierre Romain, aux 2 000 agents chargés de veiller à la bonne application du code du travail. Selon le dernier pointage réalisé par ses services, quelque 35 mises en demeure ont ainsi été adressées par l'Inspection du travail à des entreprises sur la question du télétravail en novembre et décembre.

Risques psychologiques

Mais l'heure est plus à la pédagogie qu'à la répression, à la répétition des enjeux qu'à l'établissement de mises en demeure ou d'assignations en référé. Il faut d'ailleurs dire qu'un certain consensus se dégage, de toutes parts, sur la nécessité d'agir pour éviter tout reconfinement. « Dans un moment où il y a une épidémie qui repart à la hausse, s'il faut se mettre en télétravail à 100 %, et bien il faut le faire », jure ainsi Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT. « Il y a un juste milieu à trouver entre le tout télétra-

vail et le tout présentiel, abonde François Asselin, le président de la CPME. On ne s'en sortira qu'à travers le dialogue social et la recherche de la meilleure solution de mise en œuvre du télétravail, entreprise par entreprise, service par service. »

Car le principe du télétravail à 100 % se heurte à deux écueils de taille dont le gouvernement et les partenaires sociaux ont conscience. Primo, tous les métiers ne peuvent être réalisés en distanciel et on estime à 40 % seulement la part des postes qui peuvent être intégralement opérés en télétravail. Secundo, la situation peut être très difficile psychologiquement à supporter et certains salariés demandent à revenir travailler en présentiel. « Je suis contre un télétravail total qui provoque l'isolement et coupe les liens sociaux, plaide Cyril Chabanier, président de la CFTC. Si tout le monde fait 3 ou 4 jours en télétravail par semaine, on peut alors dégager une journée en présentiel pour chacun. » C'est pourquoi revenir une journée par semaine sur site est autorisé depuis janvier pour ceux qui le demandent et le peuvent.

« Une soupape en cas de nécessité », juge Elisabeth Borne.

Un numéro vert gratuit a même été instauré pour permettre aux salariés en détresse d'en parler avec des psychologues. D'autant plus que l'urgence peut parfois être vitale... « C'est la première fois que nous avons des salariés qui nous disent qu'ils doivent revenir travailler parce que leur vie est en danger chez eux à cause de leur conjoint violent », rapporte le responsable d'une fédération patronale.

Même si l'équilibre est difficile à trouver, l'enjeu reste majeur et la volonté d'éviter un reconfinement... impérieux. Selon le ministère du Travail, les risques de contamination baissent de 20 % avec un télétravail à temps partiel et de 30 % avec un télétravail à temps complet. ■

Castex annonce 2.500 emplois dans les départements

ADMINISTRATION

Le chef du gouvernement a tenu vendredi son premier comité interministériel sur la transformation publique.

Renaud Honoré
@r_honore

Pas question de baisser pavillon malgré les polémiques. Le chef du gouvernement, Jean Castex, a tenu vendredi, à Mont-de Marsan, un comité interministériel sur la transformation publique pour relancer une réforme de l'État sous le feu des critiques depuis le début de la pandémie de Covid. « La transformation publique, qui était au cœur des engagements du président de la Républi-

que, est une course de fond, un travail de longue haleine, un art d'exécution plus que d'incantation », s'est défendu le Premier ministre.

Cela fait presque un an que les ratés de l'administration face à la crise sanitaire – sur les masques, les tests et la vaccination – sont souvent mis en avant. Une lecture injuste aux yeux de l'exécutif. « En dépit de tout ce qu'on a pu entendre ou lire, l'État a tenu pendant la crise », argue-t-on à Matignon, où l'on cite les chiffres d'une enquête montrant un taux de satisfaction des Français pour leurs services publics de 76 %. « C'est en hausse de 4 points depuis 2018 », souligne une source ministérielle.

L'exécutif sent toutefois bien qu'une étude d'opinion ne suffira pas à faire la preuve que la réforme en profondeur de l'État, promise en 2017 par Emmanuel Macron, est au rendez-vous. Ce comité interministériel, le premier sur ce thème

depuis l'arrivée de Jean Castex à Matignon, doit servir à remettre sous tension l'administration pour que des « résultats visibles et concrets » – l'obsession du gouvernement – apparaissent vite aux yeux des Français.

Les préfets sous pression

Lancé début janvier, le baromètre de l'action publique va être enrichi à partir d'avril de onze nouveaux indicateurs qui s'ajouteront aux vingt-cinq existants. Cet outil recense les réformes du gouvernement jugées prioritaires et permet à la fois de juger de leur état d'avancement et de mettre la pression quand le déploiement est trop lent. Parmi les nouveaux indicateurs figurent le nombre de bénéficiaire de MaPrimeRénov' ou la surface cultivée en agriculture biologique par exemple.

Le gouvernement va aussi impliquer les préfets pour s'assurer que

ces grandes réformes prises à Paris trouvent bien une application concrète partout en France. La pression sera sur eux, puisque leur évolution de carrière dépendra également des résultats obtenus en la matière. « Les territoires sont remis au cœur de notre action, et l'administration centrale aura désormais vocation à venir en appui seulement », souligne-t-on à Matignon.

Dans cette optique de « réarmer les territoires », l'exécutif annonce la création d'environ 2.500 emplois en 2021 dans les services départementaux de l'État. Comme l'heure est à la stabilité des effectifs cette année, cela signifie que ces créations auront comme pendant des suppressions dans l'administration centrale ou les services régionaux. Par ailleurs, le Premier ministre a annoncé une nouvelle vague de délocalisation de 500 emplois de la DGFiP (l'administration du fisc) en régions dans seize

villes, chiffre appelé à gonfler à 2.500 d'ici à cinq ans.

Enfin, toujours dans l'idée de rendre les réformes tangibles aux yeux des citoyens, le gouvernement annonce – comme tous ses prédécesseurs avant lui – des actions de simplification. Dix procédures sont concernées (versement de la pen-

sion alimentaire, demande bourse, etc.). Cela passera aussi par le développement d'une offre téléphonique pour chacun des services publics, en complément de la numérisation, ou par l'emploi d'un langage que l'on promet « ressembler plus à celui de tous les jours » et moins au « jargon administratif ». ■

Lundi 8 février 2021 Les Echos

Selon l'Insee, l'objectif de 6% de croissance en 2021 semble atteignable

En dépit de l'apparition des variants ou de l'allongement du couvre-feu, l'activité économique a bien résisté en janvier

Face au Covid-19, l'économie développerait-elle une forme de résistance que l'espèce humaine peine à acquérir? Malgré l'apparition des variants, l'allongement du couvre-feu et les inquiétudes face à un troisième confinement, l'activité économique, qui a déjà livré quelques bonnes surprises en fin d'année 2020, a bien résisté en janvier. Selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), elle est située, sur ce premier mois de 2021, en recul de 4 % environ par rapport au niveau d'avant-crise – à savoir le quatrième trimestre 2019 –, et stable par rapport à décembre 2020.

Si la conjoncture reste fortement déprimée dans les secteurs directement concernés par les

restrictions – tels que l'hébergement, la restauration, les transports, les loisirs... –, elle aurait même légèrement progressé dans l'industrie. Malgré la perspective d'une pandémie plus longue que prévu, reportant à 2023 l'horizon de la reprise, l'investissement des entreprises et les échanges extérieurs, qui ont connu un rebond fin 2020, se maintiennent.

Le point négatif en ce début d'année provient plutôt de la consommation des ménages, qui a connu un accès de faiblesse en janvier, après un bon mois de décembre. Les fêtes passées, les Français ont d'autant plus réfréné leurs achats que les soldes ont commencé plus tard qu'en 2020 – le 20 janvier, au lieu

du 8 janvier. De plus, l'extension du couvre-feu de 20 heures à 18 heures, progressivement appliquée dans les départements, n'est pas anodine: elle se traduit par une baisse de 6 % à 7 % des transactions par carte bancaire effectuées dans les commerces de proximité, estime l'Insee. «Le contexte d'incertitude actuel rend peut-être les ménages moins enclins à dépenser», admet Olivier Simon, chef de la division synthèse conjoncturelle.

Mais l'évolution de la conjoncture depuis le début de la crise, en mars 2020, dessine le portrait d'une économie de mieux en mieux adaptée aux contraintes sanitaires. «Il y a eu beaucoup d'apprentissage de la part des entreprises», souligne Julien Pouget,

chef du département de la conjoncture. Protocoles sanitaires rodés, télétravail, développement des outils numériques sont désormais entrés dans la vie quotidienne des salariés.

Trois scénarios

Cela signifie-t-il que de nouvelles restrictions destinées à limiter la circulation du virus seraient indolores, ou presque, pour l'économie? Le premier confinement avait fait plonger le niveau d'activité d'un tiers, quand le deuxième, moins strict, s'est traduit par une baisse d'activité de 8 % en novembre et de 4 % en décembre. Compte tenu des incertitudes, l'Insee a élaboré trois scénarios pour les prochains mois. Dans l'hypothèse où les conditions sanitaires ne se-

raient pas durcies et où l'activité pourrait se maintenir, la croissance du premier trimestre serait de l'ordre de 1,5 %. Un nouveau confinement d'un mois, sur le modèle de celui de novembre, se traduirait par une croissance nulle au premier trimestre.

Un confinement plus long, couvrant par exemple une large partie du mois de février ainsi que la totalité du mois de mars, pourrait, lui, entraîner une nouvelle contraction de l'activité de l'ordre de 1 %. L'Insee, en revanche, n'a pas échafaudé de scénario autour d'un confinement «dur», sur le modèle de celui du printemps. «Les scénarios que l'on quantifie pour illustrer les choses ne couvrent pas forcément l'étendue des possibles», recon-

naît M. Pouget. Malgré tout, l'objectif de 6 % de croissance du PIB, après le recul de 8,3 % enregistré en 2020, «n'est pas inatteignable», a affirmé le chef de la conjoncture.

Les experts de l'Insee font valoir que le fort rebond de l'activité constaté à l'issue du premier confinement de 2020 ainsi que l'impact plus limité du deuxième confinement plaident en faveur d'une résilience plus forte que prévu des entreprises comme des ménages. Mais cette résilience ne va-t-elle pas, à un moment, donner elle-même des signes de fatigue? «La crise est une épreuve d'endurance», rappelle Julien Pouget. Plus ça dure, plus la capacité de rebond devient incertaine. ■

BÉ. M.

Le Monde

SAMEDI 6 FÉVRIER 2021